

12432/21

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2021/2022

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 05 octobre 2021

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 05 octobre 2021

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes Nomination de Mme Annalise DESIRA, membre pour Malte, en remplacement de M. Silvan AGIUS, démissionnaire

E 16104

Bruxelles, le 8 octobre 2021
(OR. en)

12432/21

SOC 560
EMPL 410
GENDER 96

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
Objet:	Conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes Nomination de M ^{me} Annalise DESIRA, membre pour Malte, en remplacement de M. Silvan AGIUS, démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Silvan AGIUS, membre titulaire du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour Malte).
2. L'article 10 du règlement (CE) n° 1922/2006 du 20 décembre 2006¹ prévoit, entre autres, que le Conseil nomme les dix-huit membres du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que leurs suppléants, pour une période de trois ans.

¹ JO L 403 du 30.12.2006, p. 9.

3. Les dix-huit membres nommés par le Conseil, ainsi que leurs suppléants, représentent dix- huit États membres selon l'ordre de rotation de la présidence, un membre et un suppléant étant désignés par chaque État membre concerné.
4. Le gouvernement maltais a présenté, en remplacement du membre titulaire démissionnaire, la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mai 2022:

M^{me} Annalise DESIRA
Assistant Director
Human Rights Directorate Officers Level 0,
A3 Towers, Triq l-Arkata, Paola
Tél. + 35622263231
Courriel: annalise.desira@gov.mt

5. Le Comité des représentants permanents pourrait donc suggérer au Conseil:
 - a) d'adopter, en point "A", la décision du Conseil portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, dont le texte figure en annexe; et
 - b) de décider de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL
du
portant remplacement d'un membre titulaire
du conseil d'administration de l'Institut européen
pour l'égalité entre les hommes et les femmes

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 1922/2006 du 20 décembre 2006 portant création d'un Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes², et notamment son article 10,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 27 mai 2019³, le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes pour la période se terminant le 31 mai 2022.
- (2) Un siège de membre titulaire dudit conseil d'administration dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de M. Silvan AGIUS.
- (3) Le gouvernement maltais a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

² JO L 403 du 30.12.2006, p. 9.

³ JO C 185 du 29.5.2019, p. 1.

Article premier

M^{me} Annalise DESIRA est nommée membre titulaire du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes en remplacement de M. Silvan AGIUS pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mai 2022.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à

Par le Conseil
Le président
